

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2025
À BLAINVILLE**

Étaient présents : Mélanie Laviolette
Jérôme Maltais
Nicolas Brosseau
Viviane Drapeau
Christian Slachetka
Lyne Beauchamp
Jonatan Bérubé
François Silvestro
Alexandra Boudreault

Corinne Payne, directrice générale
Margaux Vernay-Baudrion, secrétaire générale
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques

Observateurs : Suzette Bernard

Le 20 septembre 2025, à 10h44

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Mélanie Laviolette.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance du 21 août 2025

3.2 Mise à jour des procès-verbaux

4. Instances corporatives

4.1 Évaluation du CG du 11 septembre 2025 (information)

4.2 Ordre du jour du CG du 6 novembre 2025 (décision)

4.3 Plan de révision des politiques (information)

4.4 AGE du 29 novembre 2025 (décision) – AJOUT

4.5 Nomination d'un membre du CA au Comité d'éthique de la FCPQ (décision) –

AJOUT

5. Représentations

6. Rapports

- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Trésorerie**
- 7. Plan d'action de la Fédération (mise à jour)**
- 8. Varia**
- 9. Prochaine rencontre (16 octobre 2025)**
- 10. Levée de séance**

RÉSOLUTION #2509 — CA — 191

Il est proposé par Jonatan Bérubé
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 4.4 AGE du 29 novembre 2025
- 4.5 Nomination d'un membre du CA au Comité d'éthique de la FCPQ

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERNAUX

3.1 SÉANCE DU 21 AOÛT 2025

La secrétaire générale informe les membres du Conseil d'administration que la révision linguistique et la mise en forme du procès-verbal ne sont pas encore réalisées.

À la suite de ces précisions,

RÉSOLUTION #2509 — CA — 192

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 21 août 2025 soit adopté tel que déposé (sous réserve des modifications en lien avec la révision linguistique et la mise en forme).

ADOPTÉ

3.2 MISE À JOUR DES PROCÈS-VERBAUX

La secrétaire générale informe les membres du Conseil d'administration qu'en raison du manque de ressources, du retard a été pris dans la mise en ligne des procès-verbaux sur le site web de la FCPQ. La secrétaire générale sollicite un délai dans la mise en ligne des procès-verbaux pour la mise en place des ressources nécessaires à l'accomplissement de la tâche.

À la suite de ces précisions,

RÉSOLUTION #2509 — CA — 193

Il est proposé par Nicolas Brosseau
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux manquants soient mis en ligne sur le site web de la FCPQ au plus tard le 31 décembre 2025.

ADOPTÉ

La secrétaire générale s'engage à faire un suivi sur ce point lors du premier CA de l'année 2026.

4. **INSTANCES CORPORATIVES**

4.1. Évaluation du CG du 11 septembre 2025 (information)

La secrétaire générale explique qu'il n'y avait pas quorum lors du Conseil général du 11 septembre. Conséquemment, le Conseil général s'est transformé en séance d'informations. La secrétaire générale présente la synthèse de l'évaluation de la séance d'informations du 11 septembre 2025.

4.2. Ordre du jour CG 6 novembre 2025 (décision)

La secrétaire générale présente le projet d'ordre du jour pour le Conseil général du 6 novembre 2025. Elle précise les éléments suivants :

1. Étant donné qu'il ne s'agissait pas d'une instance officielle en raison de manque de quorum, il n'y aura pas de procès-verbal de la séance du 11 septembre. Un compte-rendu (sommaire et présences) sera déposé lors de la séance du 6 novembre 2025.
2. Également, puisqu'il n'y avait pas quorum, il y aura lieu de régulariser l'adoption du PV du CG du 31 mai 2025.

À la suite de ces précisions,

RÉSOLUTION #2509 — CA — 194

Il est proposé par Alexandra Boudreault
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour pour la séance du CG du 6 novembre 2025 soit adopté avec les précisions mentionnées par la secrétaire générale.

ADOPTÉ

4.3. Plan de révision des politiques (information)

La secrétaire générale présente le plan de révision et de mise à jour des politiques de la FCPQ.

4.4. AGE du 29 novembre 2025 (décision) – AJOUT

La secrétaire générale explique la situation. Deux éléments doivent être discutés.

1. Une AGE était prévue le 11 septembre 2025 pour l'élection de postes au Conseil d'administration et au Comité d'éthique de la FCPQ. Décision avait été prise par le CA, lors de la séance du 21 août dernier, de reporter la tenue des élections sur le parquet (advenant des élections sur le parquet) à une date ultérieure, lors d'une instance en présentiel. Cela étant, lors de la séance du 11 septembre 2025, l'AGE n'a pas été tenue par manque de quorum. La secrétaire générale avait alors informé l'assistance qu'une AGE serait reconvoquée pour la tenue des élections sur le

parquet. Les postes faisant l'objet d'une ouverture des mises en candidatures sur le parquet sont les suivants :

- a. Poste d'administrateur CENTRE
- b. Postes au Comité d'éthique (1 membre, 2 substituts)

La secrétaire générale recommande au CA de convoquer une AGE le 29 novembre 2025 pour la tenue des élections sur le parquet des postes ci-haut mentionnés.

À la suite de ces discussions,

RÉSOLUTION #2509 — CA — 195

Il est proposé par Jérôme Maltais
Et résolu à l'unanimité

DE CONVOQUER une Assemblée générale extraordinaire le 29 novembre 2025 pour la tenue des élections sur le parquet des postes mentionnés au point 1.

ADOPTÉ

2. Le second point discuté dans le cadre de la tenue d'une AGE le 29 novembre 2025 concerne le poste d'administrateur OUEST, devenu vacant le 18 septembre 2025. Le mandat associé au poste d'administrateur OUEST arrive à échéance le 31 juillet 2026. Par ailleurs, la secrétaire générale explique que le poste d'administrateur OUEST, n'étant pas vacant au moment de la convocation des élections pour les postes mentionnés au point 1, il ne peut être ajouté aux postes ouverts aux mises en candidatures sur le parquet le 29 novembre 2025. La procédure décrite aux Règlements généraux nécessite de recommencer un processus de convocation des élections pour le poste d'administrateur OUEST.

Le Conseil d'administration discute.

Jonatan Bérubé demande le vote.

RÉSOLUTION #2509 — CA — 196

Il est proposé par Jonatan Bérubé
Et résolu à l'unanimité

DE LAISSER le poste d'administrateur OUEST vacant jusqu'au terme du mandat associé à ce poste (31 juillet 2026).

ADOPTÉ

4.5. Nomination d'un membre du CA au Comité d'éthique de la FCPQ (décision)

Suzette Bernard, qui remplissait le poste d'administratrice OUEST, avait été désignée pour siéger sur le Comité d'éthique de la FCPQ à titre de membre du CA. Conséquemment, son poste étant devenu vacant, il y a lieu de nommer un autre membre du CA pour siéger sur le Comité d'éthique de la FCPQ (en vertu de l'article 6.2.4 des Règlements généraux).

RÉSOLUTION #2509 — CA — 197

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER Viviane Drapeau pour siéger au Comité d'éthique de la FCPQ à titre de membre du CA.

ADOPTÉ

5. REPRÉSENTATIONS

CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 6.

- La direction générale présente la synthèse de ses représentations.
- La présidente présente la synthèse de ses représentations.
- La directrice des communications et des affaires publiques présente la synthèse de ses représentations.
- La secrétaire générale présente la synthèse de ses représentations.
- Le vice-président aux EHDAA présente la synthèse de ses représentations.

6. RAPPORTS

6.1. Direction générale

La directrice générale présente le sommaire des demandes reçues aux services-conseils depuis le début de l'année scolaire.

Huis clos : 11h24

RÉSOLUTION #2509 — CA — 198

Il est proposé par Mélanie Lavoie
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil d'administration siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos : 12h19

RÉSOLUTION #2509 — CA — 199

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

6.2. Trésorerie

La trésorière, Viviane Drapeau, et la directrice générale, Corinne Payne, présentent la synthèse du budget de la Fédération.

La séance est suspendue. Il est 12h20. La séance reprendra après la formation «crôles, responsabilités, gouvernance et éthique au sein des OBNLc» donnée par Stéphane Parent, d'Espace OBNL, de 13h à 16h.

La séance du Conseil d'administration reprend. Il est 16h10.

Avant de poursuivre, le Conseil d'administration fait une rapide discussion sur les comités de la FCPQ (comité d'audit, finances et gestion des risques, comité des ressources humaines, comité sur les revenus, comité sur la gouvernance).

7. PLAN D'ACTION DE LA FÉDÉRATION (mise à jour)

La directrice générale a fait une mise à jour lors de la partie Lac-à-l'épaule du CA, ce même jour, de 8h à 10h30.

8. VARIA

CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 5.

Aucun point n'est soulevé.

9. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Conseil d'administration se tiendra le 16 octobre prochain, en visioconférence.

10. LEVÉE DE SÉANCE

RÉSOLUTION #2509 — CA — 200

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 17h20.

ADOPTÉ



Mélanie Laviolette, présidente



Corinne Payne, directrice générale